

**MAIRIE**  
DE  
**SANDRANS**  
01400Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37**CONSEIL MUNICIPAL n°24**  
**du 23 Mai 2016 à 20 heures 00**COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize et le 23 Mai à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Christelle THOMASSON, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Marc MAZET, Serge ROUSSET, Sandrine ROY, Géraldine VINTER.

Absent excusé : Magalie RENARD donne pouvoir à Bernard OLLAGNIER

Absent : Nathalie COLOMB

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Serge ROUSSET est élu secrétaire de séance.

**A/Approbation des comptes rendu n°22 du 4 Avril 2016 et n°23 du 2 Mai 2016**

Les comptes rendu des conseils municipaux n°22 et n°23 sont approuvés à l'unanimité des 12 voix

**B/ Délibérations :****1-Instauration du RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel) présenté par Madame BRAZI du CDG (centre de gestion de l'Ain)**

Afin de mettre en place le RIFSEEP (selon décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et n°2015-661 du 10 juin 2015), les modalités de ce régime sont à définir :

- bénéficiaires (agents titulaires et stagiaires, agents contractuels à détailler le cas échéant)
- composantes du RIFSEEP (IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et CIA (complément indemnitaire))
- modalité de détermination des groupes de fonctions (hiérarchisation des fonctions par comparaison ou cotation des fonctions)
- montants de référence et les modalités de versement.
- Modalités ou retenues pour absence.

**Les Conseillers Municipaux votent et autorisent Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent à l'unanimité des 12 voix :**

- Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires.
- Les composantes du RIFSEEP sont l'IFSE et 10 % de CIA.
- Les groupes sont déterminés par la hiérarchisation par comparaison à savoir :

| Groupe   | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions*                                     |
|----------|--|
| Groupe 1 | Responsabilité d'une direction ou d'un service<br>Fonctions de coordination ou de pilotage |
| Groupe 2 | Emplois avec rôle d'encadrement.   |

- **Les montants de référence établis pour un agent exerçant à temps complet**

| Groupe          | Montant de base annuel                              |                               |
|-----------------|---|-------------------------------|
|                 | Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise | Complément Indemnitare Annuel |
| <b>Groupe 1</b> | 2077  | 230                           |
| <b>Groupe 2</b> | 1500  | 170                           |

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué. Les critères d'évaluation pour l'attribution individuelle du CIA, versé annuellement, sont les critères retenus dans la fiche d'évaluation de l'entretien professionnel. Ce montant fera l'objet d'un réexamen au moins tous les quatre ans.

- En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité et paternité, accident de service ou maladie professionnelle, congé maladie, congés annuels et autorisation spéciale d'absence, congés pour formation syndicale), il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État (décret n° 2010-997 du 26/08/2010).

### **1Bis- Prime d'indemnité d'administration et de technicité pour l'exercice 2016**

Monsieur Patrick Palisse appartenant au cadre des emplois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, a bénéficié au titre de l'exercice 2015, de l'octroi d'une indemnité d'administration et de technicité auquel un coefficient de 3 a été appliqué.

**Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 12 voix la reconduction de la prime d'indemnité d'administration et de technicité pour l'exercice 2016 à Monsieur Patrick Palisse et autorisent Monsieur le Maire à fixer le montant perçu par arrêté.**

### **2- Démission de Madame Christelle Thomasson au poste d'adjointe et nomination ou non d'un nouvel ou une nouvelle adjointe.**

L'emploi d'ajointe de Madame Christelle Thomasson étant incompatible avec son nouvel emploi, Monsieur le Préfet a demandé sa démission en tant qu'adjointe, à la date du 22 Avril 2016. La nomination d'un nouvel adjoint ou une nouvelle adjointe est à effectuer. Une répartition des tâches est à réaliser si le poste n'est pas reconduit ainsi qu'un tableau des permanences.

**Les Conseillers Municipaux votent à 11 voix pour et 1 abstention le maintien du poste d'adjoint. Madame Géraldine Vinter se porte candidate. Les conseillers municipaux nomment à bulletin secret par 8 voix pour, 1 nul et 3 blanc Géraldine Vinter au poste de 4<sup>ème</sup> adjointe, nomination effective au 1 Juin 2016. Et approuvent la nouvelle numérotation des rangs d'adjoint.**

### **3-EPF de l'Ain (Etablissement Public Foncier)**

Suite au courrier de Monsieur Gérard Branchy, président de l'EPF de l'Ain, concernant le rapport de Monsieur Dominique Figeat sur l'action de l'EPF de l'Ain et sur le projet d'extension de l'EPORA (Etablissement public d'état de l'ouest Rhône-Alpes), Monsieur le Maire sollicite la délibération du conseil municipal afin de :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- d'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix cette délibération. Monsieur Eric Schneider est chargé de voir avec le représentant de l'EPF si une présentation de l'organisme et une éventuelle adhésion est possible lors d'un prochain conseil municipal.

#### **4-Projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont.**

Suite au courrier et à l'arrêté de Monsieur le Préfet sur le projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont, un accord est demandé sur le projet de périmètre de fusion. Une note d'information des 3 communautés de communes nous est transmise.

Les Conseillers Municipaux votent contre le projet de périmètre de fusion par 7 voix contre, 4 abstentions et 1 voix pour.

#### **5-Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit du sol (Service ADS)**

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 4 février 2016 sur la contribution au service ADS, la participation des EPCI doit être révisée à la hausse. Initialement fixé à 0.84 € par habitant, le coût est porté à 1 € par habitant et la convention modifiée par l'avenant n°2.

Les Conseillers Municipaux approuvent par 7 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre cette nouvelle grille tarifaire et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention.

#### **6-Don de M. Dannemuller pour l'aménagement de la zone artisanale.**

Monsieur Dannemuller souhaite faire un don d'environ 28 333,00 € à la commune afin de pouvoir aménager la zone artisanale. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour accepter ce don selon l'article L-2242-1 du code général des collectivités.

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité des 12 voix le don de Monsieur Dannemuller.

#### **7- Estimation du coût des travaux par Monsieur Baude, architecte, pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère.**

Suite à la réception du devis d'un montant de 78156.03 € HT pour l'estimation coût des travaux, pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère, une autorisation vous est demandée, pour qu'il puisse lancer les appels d'offre nécessaires, ainsi que leur publication, (sous réserve de l'accord de la communauté de communes de Chalaronne Centre pour la dotation). Rappel financement environ 50000€ par la Communauté de Commune et le reste par emprunt.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère et autorisent Monsieur le Maire à lancer les appels d'offre et la publication après accord de la subvention de la communauté de communes. Les conseillers municipaux demandent de rajouter sur le devis les volets en bois, les menuiseries et les portes pour l'appartement du bas.

#### **7-Bis Devis de Monsieur Baude architecte pour ses honoraires pour mener à bien la mission d'un montant de 8550.00€ HT.**

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère et autorisent Monsieur le Maire à signer cette offre, si accord de la participation de la communauté de communes.

#### **8- Remise en état des poteaux d'incendie**

Selon le rapport fourni par le SDIS, une remise en état des poteaux d'incendie est demandée. Un devis de la Lyonnaise des Eaux a été reçu pour un montant de 3 670.28 € TTC.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis pour la remise en état des poteaux d'incendie et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

### **9-Demande de création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Le Foulx »**

Monsieur Christian Lucchini, contrôleur des transports scolaires au conseil général, nous fait part d'une demande de Madame Valérie Chatillon et de Monsieur Didier Bessard pour la création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Le Foulx » pour leur fils scolarisé à l'école primaire de Relevant.

**Les Conseillers Municipaux refusent à l'unanimité des 12 voix la création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Le Foulx » et précisent que la demande a été faite en septembre et que la commune en a été informée par courrier le 3 Mai 2016.**

### **10-Droit de préemption sur la propriété Servillat**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de délibérer sur l'exercice du droit de préemption pour le cheminement doux sur la propriété Servillat.

**Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 12 voix la levée du droit de préemption de la propriété Servillat.**

### **10-Bis Vente ou démolition du garage collé à la propriété Servillat (ex local pompiers.)**

**Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 12 voix la vente de ce garage. Monsieur le Maire se renseigne auprès du notaire pour la détermination du prix de vente et la possibilité de garder la première partie pendant 2 ans.**

### **11-Parcelle C404 le l'étang**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de passer la parcelle n°C404 de l'étang dans le domaine privé de la commune.

Les Domaines ont donné leur avis sur le prix de vente de l'étang à 64 000 € HT et à 150 000 € HT pour le prix de vente du camping.

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le passage de la parcelle C404 de l'étang dans le domaine privé de la commune et donnent leur accord sur les prix confirmés par les Domaines.**

### **12-Livret du voisinage du FDSEA de l'Ain**

Suite au mail de Léa Berhelier, animatrice de la FDSEA, nous informant du livret de voisinage, un partenariat est proposé afin de formaliser la coopération avec la FDSEA.

**Les conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix ce partenariat avec la FDSEA pour le livret de voisinage et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.**

### **13- Logement du 58 Route de St Trivier**

Compte rendu de la visite du logement situé au 58 route de St Trivier, par la D.D.T, en date du 29/03/2016.

Conformément à la demande de la DDT un devis d'installation par l'Entreprise CD CHANTELAUZE est présenté pour un montant TTC de 704.72 € et un devis de la société Montbarbon pour un montant de 396 € TTC.

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis de la société Chantelauze pour un montant de 704.72 € TTC et le devis de la société Montbarbon pour un montant de 396 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer ces devis. Et à prévenir la locataire pour fixer un rendez-vous avec les entreprises concernées.**

### **14- Réfection du mur du cimetière.**

Suite à la réception de plusieurs devis, la commission d'urbanisme vous propose le devis de Monsieur Hyvernat pour un montant de 8 175.93 € TTC

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis de Monsieur Hyvernat pour un montant de 8 175.93 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à le signer.**

### **15 Branchement T.A.L de Madame FILLARDET**

La commission d'urbanisme vous propose, n'ayant qu'une seule offre, le devis de la STE MERLE DOMBES pour un montant de 2 645.29 € TTC, pour le branchement du tout à l'égout. (T.A.L)

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis de la Ste Merle Dombes pour un montant de 2 645.29 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à le signer.**

### **16-Recomposition du conseil communautaire**

Courrier de la communauté de communes Chalaronne Centre qui demande la confirmation de l'identité du conseiller communautaire titulaire et du conseiller communautaire supplémentaire dans l'ordre du tableau .

-Conseiller titulaire Mr Bernard OLLAGNIER

-Conseiller supplémentaires Monsieur Eric SCHNEIDER

**Les conseillers municipaux confirment à l'unanimité des 12 voix Monsieur Bernard OLLAGNIER comme conseiller titulaire et Monsieur Eric SCHNEIDER comme conseiller complémentaire.**

### **17-Refection voirie communale**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour contacter des banques pour la mise en place d'un prêt de 350 000 € HT, à savoir la durée et le taux, et d'un prêt pour la TVA pour la réfection des routes.

**Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité des 12 voix leur accord à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches auprès des banques.**

### **18-Etang de pêche**

Réception du devis de la société Chapeland Terrassement pour le curage de l'étang pour un montant de 3600 € TTC.

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 12 voix le devis de la société Chapeland pour un montant de 3 600 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.**

### **19- Déplacement du monument au Morts**

**Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité des 12 voix leur accord pour demander les subventions et les autorisations nécessaires afin de faire le transfert du monument aux morts en 2017 et chargent Monsieur Bernard Jossier de s'occuper des démarches.**

## **C/ Informations et questions diverses :**

**Monsieur le Maire donne les informations suivantes :**

- **Appel à projets « développement durable » 2016:** Courrier de la communauté de communes Chalaronne Centre qui décide de renouveler l'appel à projets « développement durable » auprès des associations et commune du territoire.
- **Agenda d'accessibilité programmé :** Courrier de la direction départementale des territoires nous transmettant le procès-verbal de la sous-commission départementale d'accessibilité ayant statué favorablement sur la demande d'Ad'AP.
- **Rêves de cirque :** Appel au bénévolat pour le 25 Juin.
- **M. Mariotti** (Inspecteur divisionnaire au Trésor Public) : Mail de M. Mariotti sur une erreur informatique
- **Monsieur le Maire remercie madame Christelle Thomasson** pour le travail effectué. Madame Christelle Thomasson demande à quitter la commission finance. Elle informe qu'elle sera présente pour soutenir Madame Géraldine Vinter au poste de 4 ème adjointe.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 22H30

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents